

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

Addis Ababa, ETHIOPIA

P. O. Box 3243

Telephone: 517 700

Fax: 5130 36

Website: [www. www.au.int](http://www.au.int)

---

CP19942 – 12/2/24

**CONSEIL EXÉCUTIF**

**Trente et unième session ordinaire**

**27 juin – 1<sup>er</sup> juillet 2017**

**Addis-Abeba (Éthiopie)**

**EX.CL/1016 (XXXI) ii**

Original: anglais

**RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LA  
COOPERATION MULTILATERALE  
Janvier - Juin 2017**

## RAPPORT DU SOUS-COMITE SUR LA COOPERATION MULTILATERALE JANVIER - JUIN 2017

### Introduction

1. Au cours de la période considérée, le Sous-comité sur la coopération multilatérale, sous la présidence de la République arabe d'Égypte, relayée par la République de Djibouti à partir d'avril 2017, élue président du Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale pour les deux prochaines années, s'est focalisé sur l'examen de la mise en œuvre des décisions du Conseil exécutif relatives à la préparation du prochain Sommet Union africaine- Union européenne, la finalisation des plans d'action des Partenariats stratégiques Afrique-Monde arabe et Afrique-Corée et à l'engagement dans plusieurs autres activités de partenariat.

2. Au terme de la présentation du Rapport sur l'évaluation des partenariats stratégiques de l'Afrique à la session du Conseil exécutif de janvier 2017, ce dernier avait instruit le COREP de tenir des sessions spéciales à l'effet d'examiner ledit rapport et de lui rendre compte à sa session ordinaire de juin 2017.

3. Le Sous-comité a également examiné la question de l'avenir des relations entre le Groupe ACP et l'Europe au-delà de 2020, année de la fin des ACP. La Commission avait été invitée à présenter une note d'orientation que le bureau de l'UA de Bruxelles devrait élaborer, pour examen par le Sous-comité. Toutefois, bien que la note d'orientation ait été reçue du bureau de Bruxelles, la Commission n'a pas été en mesure de la présenter au Sous-Comité pour examen.

4. Le présent rapport résume les questions discutées et les conclusions auxquelles ces réunions ont abouti. Il se divise en deux parties: la première partie traite des questions générales liées aux partenariats stratégiques tandis que la deuxième partie résume les délibérations concernant chaque partenariat stratégique

### **PARTIE I. Evaluation des Partenariats stratégiques**

5. Il vous souviendra que le Sous-comité a finalisé le rapport de l'évaluation des partenariats stratégiques consacré à l'examen des neuf (9) partenariats stratégiques<sup>1</sup> conclus par l'Union africaine au profit de l'Afrique. L'objectif était de déterminer s'ils sont toujours pertinents, les bénéfices qu'ils induisent ainsi que leur valeur ajoutée à l'Union africaine et, plus précisément, à ses États membres, et au continent dans son ensemble.

---

<sup>1</sup> Partenariat Afrique- Monde arabe, Partenariat Afrique-Inde, Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD), Forum sur la coopération Chine-Afrique (FOCAC), Forum Afrique-Corée, Forum de coopération Afrique-Amérique du Sud (ASA), Partenariat Afrique-UE, Partenariat Afrique-Turquie et le partenariat Afrique-Etats-Unis.

6. Bien que le rapport fût soumis au COREP avant le Sommet de Kigali, il n'avait pas été minutieusement examiné par le COREP. En conséquence, la vingt-sixième session ordinaire du Conseil exécutif de janvier 2017, par décision EX.CL/Dec.942 (XXX), paragraphe A1-6, a chargé le COREP, en collaboration avec la Commission et les CER, de tenir des sessions spéciales au cours des six prochains mois (février-juillet), pour permettre des discussions et une analyse approfondies de tous les aspects du partenariat stratégique afin de formuler des propositions et des recommandations appropriées à soumettre à la session de juillet 2017 de la Conférence.

7. Le Conseil, par décision EX.CL/Dec.942 (XXX), paragraphe A2, a également demandé le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission (Division de la gestion et de la coordination des partenariats).

8. En outre, le paragraphe A5 (vi) de la décision EX.CL/Dec.942 (XXX) a instruit la Commission de transmettre une correspondance au Groupe des ambassadeurs africains dans les capitales où l'Afrique a des partenariats stratégiques, y compris ceux de New York et de Genève, pour respecter toutes les décisions pertinentes des organes de l'Union africaine et les positions communes concernant les partenariats stratégiques de l'Afrique et DEMANDE aux États membres de demander à leurs ambassadeurs dans ces pays de se conformer aux décisions de l'UA. Cette directive a été réalisée.

#### **Recommandation sur l'évaluation des partenariats stratégiques:**

9. Le Sous-comité du COREP sur la coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- i) **REITERER** sa décision n° EX.CL/Dec.942 (XXX) prise lors de la trentième Session Ordinaire du Conseil exécutif, 25 – 27 janvier 2017, Addis Abéba CHARGEANT le COREP, en collaboration avec la Commission et les CERs, de tenir des sessions spéciales au cours des six prochains mois (février-juillet) pour approfondir les discussions et faire l'analyse de tous les aspects des partenariats stratégiques afin de formuler et de soumettre des propositions et des recommandations appropriées au Sommet de juin/juillet 2017.

#### **Recommandation sur les capacités institutionnelles de la Commission**

- i) **REAFFIRMER** sa décision n° EX.CL/Dec.942 (XXX), Paragraphe A2, qui demande le renforcement des capacités opérationnelles de la Commission (Division de la Gestion et de la Coordination des Partenariats) et demande au COREP, en collaboration avec la Commission de prendre rapidement des mesures à cet égard.

## **PARTIE II. Questions sur les partenariats spécifiques**

### **2.1. Partenariat Afrique- Monde arabe**

**10.** Conformément à la Dec. EX. CL/Dec. 4 (XXX) demandant à la Partie africaine et à la Ligue des États arabes d'élaborer un Plan d'action 2017-2019 sur la base de la Résolution 7 du 4ème Sommet Afrique-Monde arabe qui s'est tenue à Malabo, en Guinée équatoriale en novembre 2016, la Commission, en collaboration le Sous-comité de la coopération multilatérale est en train de finaliser le projet de plan d'action en fonction des priorités de l'Agenda 2063, à examiner par le COREP pour approbation.

### **2.2. Conférence international de Tokyo International sur le développement de l'Afrique**

#### **Comité Conjoint de suivi de la TICAD (CCS)**

##### *Présentation des Principes généraux de l'UA sur les Partenariats Stratégiques*

**11.** La réunion du Secrétariat Conjoint de la TICAD (SC) / Co-organisateurs et la première réunion conjointe du Comité de suivi (JMC) organisées après le Sommet de la TICAD VI en août 2016, à Nairobi, Kenya, ont eu lieu à Tokyo, Japon, le 5 juin 2017. L'Union africaine, sous la direction du président du COREP a pris part à ces différentes réunions.

**12.** L'objectif de la réunion était d'examiner les progrès réalisés depuis la TICAD VI et de discuter des préparatifs de la prochaine réunion ministérielle de suivi qui se tiendra à Maputo, au Mozambique, du 23 au 25 août 2017.

**13.** Avant la réunion du Comité conjoint de suivi, la délégation de l'UA a rencontré le corps diplomatique africain (ADC), à Tokyo, et a convenu des grands principes généraux sur les partenariats stratégiques.

**14.** La délégation de l'UA, tout en soulignant l'importance de prendre en compte les nouveaux développements, opportunités et défis qui existent dans le processus de la TICAD, a soumis au Japon les principes généraux de l'Union africaine, conformément à la position du COREP exprimée lors de la visite de la haute délégation japonaise, le 22 avril 2016, qui incluent, mais sans s'y limiter, les éléments suivants: (voir l'annexe - Principes généraux de l'UA).

- (i) L'Union africaine veut que le Japon soit un partenaire stratégique solide avec un partenariat basé sur des principes d'égalité, de respect mutuel, de responsabilité et d'appropriation, et plus particulièrement sur quelques projets concrets qui donneraient des résultats;

- (ii) Les décisions sur les questions relatives au processus de la TICAD et concernant la Partie africaine relèveront de la compétence de l'Union africaine et, dans l'avenir, un mécanisme conjoint de suivi et d'évaluation devrait être mis en place pour mettre en œuvre les résultats des Plans d'action de la TICAD;
- (iii) La coprésidence des réunions et des Sommets de la TICAD relèvera de la responsabilité conjointe de l'Union africaine et du Japon et non des pays hôtes.

*Sur les préparatifs de la prochaine Réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI*

- (i) La Réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI aura lieu à Maputo au Mozambique, du 23 au 25 août 2017. La Réunion des hauts fonctionnaires (RHF) se tiendra le 23 août, alors que la Réunion ministérielle se tiendra les 24 et 25 août 2017, juste après l'événement parallèle sur le «Dialogue avec le secteur privé»;
- (ii) En plus de la date de la Réunion ministérielle, les réunions ont examiné l'avant-projet de la mise en œuvre du Plan d'action de la TICAD V (2013-2017) et du Plan de mise en œuvre de la TICAD VI (2016-2019) ainsi que le projet de programme de la prochaine réunion ministérielle;
- (iii) En ce qui concerne les invitations, la délégation de l'UA a réitéré l'importance de s'assurer que tous les États membres de l'UA participent aux réunions de la TICAD et que le pays hôte, le Mozambique et le Président de la Commission de l'Union africaine inviteraient tous les États membres.

*Tenue du Forum Economique du Secteur Publique-Privé Japon-Afrique, en Afrique, en 2018*

- (i) Lors du Sommet de la TICAD VI tenu à Nairobi en août 2016, le Premier ministre japonais avait annoncé que le premier Forum économique du secteur privé et public Afrique-Japon se tiendrait en Afrique en 2018. Toutefois, la Partie japonaise a indiqué que l'organisation et la tenue du Forum relèvent de la responsabilité exclusive du Japon l'Union africaine n'étant pas impliquée. Tout en se félicitant de l'initiative fort louable de S.E.M. le Premier ministre du Japon sur le Forum, la Partie africaine a clairement indiqué que les deux parties travailleraient ensemble pour assurer le succès de l'initiative et que l'Afrique déterminerait le pays hôte du Forum. Les deux parties inviteront leurs communautés d'affaires respectives pour une large participation;
- (ii) Note a été prise de l'intérêt exprimé par le Burkina Faso à accueillir le Forum. Toutefois, la CUA se conformera à la procédure consistant à informer d'abord tous les États membres de l'opportunité d'abriter le Forum.

**Recommandations:**

15. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de:

- (i) **APPROUVER** la date du 23 au 25 août 2017 pour la tenue de la réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI prévue à Maputo au Mozambique.

**2.3. Partenariat Union africaine – Union européenne**

16. Le Sous-Comité, dans le cadre des préparatifs du 5<sup>ème</sup> Sommet UA-UE qui se tiendra à Abidjan (Côte d'Ivoire) les 29 et 30 novembre 2017, a examiné le projet de note conceptuelle élaboré par la Commission et y a porté des propositions et des amendements substantiels.

17. Le Sous-Comité a examiné, entre autres, le projet de thème proposé par la Commission, la nouvelle nomenclature du partenariat avec l'UE ainsi que la proposition de tenir une réunion de Hauts Fonctionnaires et une réunion ministérielle avant le Sommet des chefs d'État et de gouvernement.

**Recommandations:**

18. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale propose que le COREP recommande au Conseil exécutif de :

- (i) **APPROUVER :**
  - a. le thème du 5<sup>ème</sup> Sommet Union africaine – Union européenne, à savoir: « Investir dans la jeunesse pour une croissance accélérée inclusive et le développement durable »,
  - b. la nouvelle dénomination du partenariat avec l'Union européenne, à savoir : « Partenariat Union africaine (UA) – Union européenne (UE) » au lieu de : « Partenariat Afrique – Union européenne » ;
  - c. la tenue des réunions des Hauts Fonctionnaires et de la ministérielle qui précéderont le 5<sup>ème</sup> Sommet UA – UE et **CHARGER** le COREP en étroite collaboration avec la Commission de convenir, avec la partie européenne, des dates des réunions susmentionnés, à communiquer en temps opportun.
- (ii) **DEMANDER** au COREP en étroite collaboration avec la Commission, d'élaborer et d'engager des consultations avec la partie européenne pour ce qui est des documents finaux du 5<sup>ème</sup> Sommet UA – UE.

#### 2.4. Forum Afrique – Corée

19. Suite au 4<sup>ème</sup> Forum Afrique-Corée, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie), les 6 et 7 décembre 2016, le Conseil exécutif aux termes de la décision n° EX.CL/Dec. 4 (XXX), prise lors de sa trentième session ordinaire tenue les 25 et 27 janvier 2017 à Addis-Abeba en Éthiopie, a demandé à la Commission, en étroite collaboration avec le COREP et le partenaire, de mettre en œuvre la Déclaration d'Addis-Abeba et de déterminer le contenu du Cadre de Coopération 2017 - 2021 du partenariat Afrique – Corée que les deux parties s'accordent à mettre en œuvre, dans un délai de six mois à compter de la date d'adoption de la Déclaration d'Addis-Abeba.

20. Conformément à la décision susmentionnée, la Commission a élaboré un ensemble de projets concrets à la double connotation régionale et continentale en lien avec les objectifs et cibles prioritaires tels que contenus dans l'Agenda 2063.

21. Le Sous-comité du COREP sur la Coopération multilatérale, après examen et revue des propositions soumises par la Commission, a exprimé, à la partie coréenne, sa volonté et sa disponibilité de procéder à des réunions consultatives aux fins de convenir des programmes/projets à mettre en œuvre.

22. Toutefois, à la suite à l'élection présidentielle du 9 mai 2017 en Corée, la partie coréenne a informé la Commission qu'en raison du changement de leadership intervenu à la tête du pays, il serait souhaitable de suspendre les négociations concernant le partenariat jusqu'à ce que les nouvelles autorités en charge de la politique étrangère prennent fonction et qu'elles soient entièrement instruites du processus du partenariat Afrique-Corée. La Corée a donc proposé à la Commission de reporter toutes les activités liées à la finalisation du cadre de coopération relatif au 4<sup>ème</sup> Forum Afrique-Corée à une date ultérieure, de préférence, après la Conférence de l'UA de juillet 2017.

#### 2.5. Partenariat Afrique-Turquie

23. Conformément au plan de mise en œuvre 2015-2019, la première réunion des Ministres de l'agriculture a eu lieu à Antalya en Turquie le 27 juin 2017. La réunion a examiné les mécanismes et les instruments susceptibles d'aider à promouvoir les investissements dans l'agriculture et l'agro-industrie aux fins d'accroître la productivité, la croissance inclusive, la réduction de la pauvreté, l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

24. En outre, la 7<sup>ème</sup> Réunion des Hauts fonctionnaires Afrique –Turquie a été organisée le 19 juin 2017, au siège de de l'Union africaine. La réunion a fait le point sur les activités entreprises dans le cadre du plan de mise en œuvre 2015-2019. L'Union africaine a informé la Turquie de la réforme en cours et du processus d'évaluation de tous les partenariats stratégiques de l'Union africaine. Elle a fait savoir et réitéré sa position selon laquelle l'Afrique souhaite que la Turquie soit un **Partenaire Stratégique important** qui promeut une coopération au niveau multilatéral

sur des projets concrets sans diminuer l'importance des relations bilatérales avec les États membres de l'UA.

**25.** Les deux parties ont engagé des consultations sur les dates de la tenue de la prochaine Conférence ministérielle de suivi qui aura lieu en Turquie.

## **2.6. Afrique – Amérique du Sud**

**26.** Conformément à la directive du Sous-Comité du COREP sur la Coopération multilatérale d'engager des consultations avec la partie sud-américaine sur la possibilité de tenir le 4<sup>ème</sup> Sommet du partenariat Afrique - Amérique du Sud, une réunion entre le Coordonnateur de la partie africaine (le Nigéria), l'Ambassadeur de l'Équateur et la Commission a eu lieu le 10 février 2017, au sein de la Commission.

**27.** Au cours de ladite réunion, il a été convenu de la nécessité de convoquer une autre réunion qui devra impliquer l'Ambassadeur du Brésil, en tant que coordonnateur de la partie sud-américaine, pour qu'il se prononce sur la volonté des Sud-Américains de tenir le Sommet.

## **2.7. Partenariat Afrique – Inde**

**28.** La principale activité menée au cours de la période sous examen a été de s'accorder sur le format de la matrice de mise en œuvre des projets liés au Cadre de coopération et d'assurer, en conséquence, l'élaboration de ces projets. À cette fin, les départements techniques compétents de la Commission ont développé des profils de projets correspondant aux domaines du cadre de la coopération.

**29.** La partie indienne ayant entrepris la même activité, les deux parties se sont donc rencontrées pour consolider tous les profils de projet dans un document final fournissant des informations complètes sur chaque projet en termes de localisation du projet, de bénéficiaires potentiels, de période de mise en œuvre, de cibles et d'objectifs du projet, de budget estimatif, etc.

**30.** Le processus de mise en œuvre débutera après approbation par les organes délibérants. Toutefois, il convient de rappeler que le gouvernement de l'Inde a déjà entamé la mise en œuvre de certains des projets de façon bilatérale.



**AU-EU** Summit  
Sommet **UA-UE**  
**Abidjan 2017**

NOTE D'ORIENTATION

Sous le thème:  
« Investir dans la jeunesse pour une croissance accélérée inclusive et le  
développement durable »

## I. CADRE CONTEXTUEL SUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE

1. L'Afrique dispose d'un énorme potentiel économique. De 2005 à 2015, le continent africain a enregistré un taux de croissance annuel moyen d'environ 5%. Mais depuis 2016, cette dynamique de croissance a ralenti d'environ 3%, en partie en raison de la baisse des prix des matières premières, notamment le prix du pétrole. Ce chiffre reste néanmoins supérieur au taux de croissance moyen mondial en général et au taux de croissance moyen de la zone euro en particulier. L'économie de l'Afrique a donc démontré une plus grande capacité relative de résilience d'autant plus qu'elle a pu maintenir un tel niveau de croissance malgré les impacts économiques réels dus à la crise d'Ebola et la chute des prix du pétrole en 2015/2016.

2. Il faut également reconnaître qu'en plus de l'immensité et de la diversité de ses ressources naturelles, l'Afrique est le seul continent où la croissance de la population ne s'est pas stagnée, ce qui lui permettra de disposer à brève échéance de la plus grande population active au monde. Actuellement, l'Afrique représente, d'une manière générale, le continent qui a la population la plus jeune au monde. 40% des Africains ont 14 ans ou moins et 34% des Africains ont entre 25 et 29 ans. L'Afrique disposera ainsi de plus de 40% de la main-d'œuvre mondiale en 2100 par rapport aux 12% actuels (des 18 à 45 ans). Les études actuelles sur le dividende démographique estiment qu'en 2050, la majorité de la population mondiale sera composée de jeunes, dont la plus grande part sera constituée de jeunes africains.

3. L'Afrique peut aussi être le lieu privilégié pour des flux de capitaux en vue d'investissements à court et à moyen terme et surtout à long terme dans l'agriculture et l'agro-industrie, l'industrialisation de base, l'infrastructure et l'énergie, la santé, le tourisme ainsi que le logement. Les énormes potentialités Déjà mentionnées sont des atouts considérables pour garantir une croissance forte et inclusive, ainsi qu'un développement durable et une transformation structurelle des économies africaines.

4. D'un autre côté, l'Afrique est confrontée à une série de vulnérabilités, dont entre autres, l'insécurité économique, sociale, alimentaire, énergétique, financière et climatique. L'Afrique n'a pas encore transformé son plein potentiel en termes de valorisation de ses abondantes ressources naturelles. La transformation de ce potentiel renforcerait l'avantage concurrentiel du continent dans l'attraction d'investissements étrangers substantiels. L'Afrique a également besoin de réorienter sa politique économique vers une consommation rationnelle en vue du développement des activités de fabrication à faible coût et de la promotion de l'industrialisation.

5. Certains des programmes de l'Union africaine dans le cadre de l'Agenda 2063 visent à soutenir l'Afrique et les Africains dans la réalisation de leur potentiel de croissance au travers de l'intégration régionale. Pour ne citer que quelques exemples, il y'a :

- a. La Stratégie continentale sur les ressources naturelles qui encadre les projets africains afin de valoriser les ressources naturelles du continent par l'apport de valeur ajoutée, l'intégration dans les chaînes de valeur au niveau mondial et la promotion de la diversification verticale et horizontale ancrée sur la réalisation de contenu local;
  - b. L'établissement de la Zone de Libre-Echange Continentale (ZLEC) en 2017 vise à doubler la croissance du commerce intra-africain en tant que moteur de croissance, d'ici à 2022. Il ambitionne de renforcer la capacité de l'Afrique à parler d'une seule voix et l'espace politique de l'Afrique dans les négociations commerciales mondiales et fait avancer les efforts en vue de l'établissement des institutions financières dans les délais convenus ;
  - c. La réforme des lois africaines pour qu'elle soit plus favorables à la libre circulation des personnes.
  - d. L'opérationnalisation de l'Architecture Africaine de la Paix et de la Sécurité (AAPS) et le programme de faire taire les armes.
  - e. La Stratégie pour l'harmonisation des statistiques en Afrique (SHASA)
  - f. Le Système de la Comptabilité Nationale (SCN 2008)
  - g. La Décision de Yamoussoukro sur la Libéralisation du Marché de Transport Aérien en Afrique
  - h. La réalisation de l'Union Monétaire Africaine
- 6.** L'expérience européenne le positionne bien pour être un partenaire stratégique de l'Union africaine d'autant plus qu'elle fait face à des problématiques similaires en lien avec ses efforts pour maintenir une intégration régionale. Il convient de rappeler que l'avènement du Traité de Lisbonne de 2007 visait à approfondir l'intégration européenne avec des changements structurels majeurs. À la suite des crises économiques et financières de 2007-2008 et de la crise de la dette grecque, des dispositions structurelles ont été mises en place pour protéger l'Europe contre d'éventuelles faillites boursières et d'autres crises systémiques.
- 7.** En 2016, l'Union européenne a été confrontée à un tournant décisif dans la construction du projet d'intégration européenne suite à la sortie de la Grande-Bretagne (Brexit), ce qui, à n'en point douter aura un impact significatif sur l'Union européenne. Pendant ce temps, l'Union européenne est également confrontée à de grands défis liés aux flux migratoires venant de toutes les régions du monde, en particulier de l'Asie, du Moyen et du Proche-Orient et de l'Afrique ; la menace du populisme et du terrorisme en partie due à l'extrémisme religieux. Enfin, l'élection d'un gouvernement nationaliste aux États-Unis constitue une menace pour l'avenir du Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement (TTIP), l'Accord Economique et Commercial entre le

Canada et l'UE (AECG) et soulève également des inquiétudes en Europe en ce qui concerne son avenir commercial avec les Etats-Unis ainsi que des réflexions par rapport à la défense européenne.

8. Pendant ce temps, les jeunes, qualifiés, bien éduqués et pourtant sans emploi sont la caractéristique de la soi-disant «génération perdue» en Europe. Les défis auxquels sont confrontés les jeunes d'Europe d'aujourd'hui sont nombreux et varient de l'outre-mer à l'Europe continentale, d'un pays à l'autre, d'une région à l'autre et d'une personne à l'autre.

## II. CADRE CONTEXTUEL SUR LA COOPERATION UA – UE

9. Le dialogue Afrique-Union européenne a vu le jour lors du premier Sommet Afrique-UE tenu au Caire en 2000. La mise en œuvre de la Déclaration du Caire a conduit à l'élaboration de la Stratégie conjointe Afrique-UE (JAES) qui a été adoptée au Sommet de Lisbonne en 2007. La Stratégie conjointe avait pour objectif de porter le partenariat Afrique-UE à un nouvel échelon qui se veut stratégique, avec le renforcement de la collaboration politique et de la coopération à tous les niveaux. Le partenariat est fondé sur un consensus euro-africain de valeurs, d'intérêts communs et d'objectifs stratégiques communs. Le partenariat s'efforce de réduire l'écart de développement entre l'Afrique et l'Europe par le biais de la promotion du développement durable sur les deux continents, en coexistant dans la paix, la sécurité, la prospérité, la solidarité et la dignité.

10. La Stratégie positionne les relations Afrique-UE sur une nouvelle base, celle de la poursuite de valeurs communes, d'intérêts communs et d'objectifs stratégiques. Les deux parties sont résolues à transcender la relation traditionnelle de donateur-bénéficiaire et visent plutôt à renforcer leur coopération stratégique en tant que partenaires égaux. Les deux continents partagent une vision commune à long terme dans le cadre des relations Afrique-UE dans un monde globalisé, où ils jouent un rôle majeur sur des questions telles que la migration, le changement climatique et la sécurité mondiale.

11. La Stratégie conjointe, laquelle fournit un cadre déterminant à long terme dans lequel s'inscrivent les relations Afrique-UE, est mise en œuvre à travers des plans d'action à court terme successifs, et est censée renforcer le dialogue politique à tous les niveaux, avec pour corollaires des résultats tangibles et mesurables dans tous les domaines du partenariat, y compris les domaines de la paix et de la sécurité, de la gouvernance démocratique et des droits humains, des échanges commerciaux et de l'intégration régionale, ainsi que sur d'autres questions clefs de développement.

12. Le premier Plan d'action a été adopté à l'occasion du Sommet de Lisbonne et a été mis en œuvre sur une période de trois ans (2008-2010). En novembre 2010, les chefs d'Etat et de gouvernement des deux parties se sont réunis à Tripoli (Libye) où le deuxième Plan d'action 2011-2013 a été adopté. Lors du dernier Sommet Afrique-UE

tenu à Bruxelles en avril 2014, la Feuille de route 2014-2017 a été adoptée et constitue le cadre des relations Afrique-UE.

**13.** La Feuille de route énonce les priorités conjointes suivantes:

- i) la paix et sécurité ;
- ii) la démocratie, la bonne gouvernance et droits de l'homme;
- iii) le développement humain;
- iv) le développement durable, la croissance inclusive et l'intégration continentale;
- v) les questions mondiales et émergentes.

### **III. LA VOIE A SUIVRE POUR LA COOPERATION UA – UE**

**14.** Les deux partenaires partagent des priorités similaires dans leur approche d'intégration régionale comme vecteur de paix et de prospérité. Ils partagent la proximité géographique et une longue histoire de partenariat. Ils partagent les mêmes perceptions sur les opportunités disponibles en Afrique du point de vue économique et social. Ils partagent également les mêmes perceptions sur les défis sur le continent. Les perspectives économiques et sociales du continent sont souvent limitées par les actes et les risques du terrorisme. Les deux partenaires reconnaissent aussi ensemble qu'un contre-terrorisme efficace ne peut être uniquement entrepris par la sécurité et l'armée, mais dépend en grande partie d'efforts importants pour remédier aux causes profondes. Par conséquent, la collaboration UA-UE abordera les questions de chômage chez les jeunes et le déficit de compétences; Les risques liés aux ressources environnementales et naturelles en particulier la sécheresse qui entraîne la famine et constitue souvent une cause de conflit. Le partenariat abordera également la gestion des migrations, associée à la libre circulation des personnes à travers les frontières africaines. Tout ceci avec la conviction que seule l'amélioration des conditions de vie et des opportunités pour les jeunes sur le continent représente la meilleure stratégie antiterroriste. La stabilité sociale du continent constitue à n'en point douter le plus important catalyseur de développement ainsi que le meilleur rempart contre l'instabilité et les conflits armés.

**15.** Le 5<sup>ème</sup> sommet Afrique-UE a lieu dans le contexte de la réforme de l'Union africaine, qui appelle à la nécessité d'assurer un financement durable, l'appropriation par les africains eux-mêmes des programmes et interventions sur le continent, la mise en œuvre d'actions effectives et efficaces pour rapprocher l'UA des citoyens africains ainsi que la production de résultats concrets sur les priorités d'intégration régionale et continentale. De plus, l'Union africaine a récemment procédé à l'évaluation ses partenariats stratégiques, dont l'Union européenne en est un. L'évaluation a recommandé que les partenariats stratégiques soient plus orientés sur l'atteinte de résultats sur la base des besoins, des priorités et des circonstances telles que perçus par les africains eux-mêmes. L'évaluation a également recommandé que les partenariats capitalisent sur l'avantage comparatif de chaque partenaire. Elle relève également que les partenariats devraient être centrés sur les populations et donner des résultats tangibles et mesurables sur le terrain. À cet égard, l'Union africaine aborde

son partenariat avec l'UE dans la perspective de (1) renforcer le partage réciproque d'expérience entre deux organisations qui ont des mandats et des défis similaires; (2) la coopération politique pour soutenir l'Afrique afin qu'elle joue son rôle légitime dans les affaires mondiales; et (3) la coopération sur la paix, la gouvernance et le développement en vue d'améliorer significativement leur impact collectif sur le continent. Cette section se propose de définir des thématiques d'intérêt réel ainsi que des mécanismes et des stratégies par lesquels les priorités pourraient être réalisées.

**16.** En étroite ligne avec les progrès actuels accomplis dans le cadre de la Stratégie Conjointe Afrique – UE (SCAU), et sur la base des priorités de l'UA pour la prochaine phase, il est suggéré les initiatives concrètes suivantes en vue de la réalisation d'un suivi potentiel de la feuille de route de la stratégie conjointe:

**1. Investissements mobilisés aux niveaux internes et externes pour la transformation structurelle de l'Afrique:**

**17.** L'Agenda 2063 aspire à une Afrique prospère basée sur une croissance inclusive et le développement durable. La cible pour 2023 est que tous les Africains constatent une réelle amélioration de leur niveau de vie qui devra se traduire par une augmentation des revenus réels d'au moins 30%. Cela devra être supporté par une croissance économique inclusive et durable qui élargira les possibilités d'emploi à au moins une personne sur quatre à la recherche d'un emploi, conjugué à un soutien de l'État aux personnes vulnérables, aux personnes marginalisées et handicapées dans la société. La proportion de la main-d'œuvre ne recevant pas de salaire décent pourrait ainsi diminué d'au moins 25%. Les incidences de la faim et la malnutrition devraient être réduites d'au moins 80% et la famine d'au moins 30% surtout chez les femmes.

**18.** Cette aspiration peut être partiellement réalisée en encourageant les investissements, à la fois africains qu'étrangers (notamment européens). L'Europe a été la principale source d'investissements directs étrangers en Afrique et le principal partenaire commercial de l'Afrique. L'UE, par l'intermédiaire de l'Union africaine, soutiendra le processus de la Zone de libre-échange continentale à travers les plaidoyers, le renforcement des capacités des négociateurs des États membres (pour les négociations sur les biens et services) ainsi que le soutien à la facilitation du commerce, y compris la facilitation douanière.

**19.** Dans le cadre de cette coopération, les investissements sur le continent devront connaître une nette augmentation en milliards de dollars américains en vue de réaliser la création de millions de nouveaux emplois pour les jeunes. Les investissements généreront une production supplémentaire de 5GW d'énergie renouvelable et faciliteront la production d'électricité indépendamment des réseaux formels ainsi que sa distribution dans les zones périurbaines et rurales, atteignant des millions d'Africains. Des millions de dollar américains d'investissement devront être réalisés dans les secteurs de la pêche, l'agriculture durable et l'agro-industrie, pouvant ainsi créer des emplois et des opportunités entrepreneuriales pour des centaines de milliers de jeunes. Ce résultat devra être réalisé grâce, à la fois, à l'assistance technique, des

financements innovant de l'Union européenne et également par l'entremise des institutions financières africaines.

## **2. La résilience, la paix, la sécurité, la gouvernance et les questions émergentes:**

**20.** L'une des aspirations de l'Agenda 2063 est d'avoir une Afrique pacifique et sûre, de telle sorte que tous les conflits inter et intra-nationaux cessent et que l'objectif de faire taire les armes sur le continent soit Atteint d'ici à 2023. Les mécanismes locaux et nationaux de prévention et de résolution des conflits seraient opérationnels et fonctionneraient pour la cause de la paix. La Force africaine en attente, la politique de défense et de sécurité et l'architecture africaine de paix et de sécurité d'une manière générale seraient mis en place pour contribuer à la préservation et au maintien de la paix sur le continent et dans le monde entier.

**21.** Il est envisagé que la collaboration avec l'Union européenne permette: 1) de joindre les efforts en vue de mobiliser d'autres partenaires pour assurer un financement approprié et durable aux opérations de paix et sécurité en Afrique ; 2) l'opérationnalisation de l'architecture africaine de la paix et de la sécurité; Et 3) Le renforcement des capacités aux niveaux local et régional pour permettre la gestion de la sécurité maritime. Le renforcement des capacités devra prendre en compte à la fois la formation, le développement de systèmes et la technologie / outils.

**22.** Dans sa collaboration avec l'UA, l'UE devrait soutenir l'Afrique à trouver des « solutions africaines aux problèmes africains ». Il est donc entendu que, grâce à une collaboration avec l'Union européenne, l'Union africaine renforcerait la gouvernance politique et économique sur le continent. Sur le plan politique, il faut un soutien continu de l'UE pour renforcer les capacités de supervision des élections et partager sa propre expérience dans ce domaine. Sur le plan de la gouvernance économique, l'UE soutiendra les États membres de l'UA - sur demande - en simplifiant et en améliorant leur système d'administration fiscale au niveau national, et travaillera avec l'UA pour définir les normes et les meilleures pratiques continentales dans ce domaine. L'UE pourrait également soutenir les efforts déployés par l'UA et l'ONU pour soutenir les États membres dans leurs initiatives de mobilisation des ressources intérieures comme moyen de financer leurs obligations dans le cadre de l'Agenda 2063 et de l'Agenda 2030.

**23.** L'UE pourrait soutenir l'UA dans ses efforts pour renforcer les systèmes d'alerte précoce pour les catastrophes sur le continent et soutenir les capacités de résilience par la mise en place de systèmes, la formation, la mise en œuvre de projets nationaux et transfrontaliers, ainsi que le transfert de technologie.

**24.** La migration de l'Afrique vers l'Europe quoique plus forte que par le passé, demeure de loin inférieure à la migration intra-africaine qui compte encore pour plus de 70% de toutes les migrations africaines. L'UE renforcera la capacité de l'UA à gérer les migrations intra-africaines en soutenant des programmes permettant la libre circulation

des personnes, y compris des programmes de sécurité aux frontières. Cette situation pourrait être contenue en remédiant aux causes profondes de la migration au travers d'un soutien effectif au développement.

**25.** Étant donné que la qualité des moyens de subsistance, l'éducation et les opportunités économiques sont les meilleures stratégies de lutte contre le terrorisme, dans le cadre de cette composante, l'UA conjointement avec l'UE devront piloter des interventions intégrées de développement sur le continent dans les zones de conflits. Cela impliquera l'amélioration des investissements dans ses zones accompagnée par des programmes de développement de compétences pour les jeunes qui répondent à la demande locale du marché de travail. Cela devra également impliquer l'éducation des jeunes sur leur patrimoine africain et les opportunités que leur offre le continent. Cette approche renforcera la capacité de l'UA à planifier des programmes intégrés et efficaces de lutte contre le terrorisme sur le continent.

### **3. Investir dans les personnes -- éducation et renforcement des compétences:**

**26.** l'Agenda 2063 aspire à offrir des chances à tous les enfants d'avoir accès à l'éducation, avec des opportunités de formation offertes dans les structures d'Enseignement et de Formation Technique et Professionnelle (EFTP) à au moins sept élèves sur dix n'ayant pas pu continuer vers l'enseignement supérieur. L'Union africaine a établi des normes continentales pour l'EFTP et s'est associée à des dizaines de centres d'EFTP qui servent de centres modèles pour les autres. Ces centres sont spécialisés dans différents domaines tels que l'agro-alimentaire, les TIC, l'artisanat et d'autres. L'UE devra appuyer les efforts de l'Union africaine dans ce domaine en fournissant un soutien technique aux centres d'EFTP pour moderniser leurs programmes éducatifs et en favorisant leur alignement sur le programme continental pour leur permettre de respecter les normes de même qu'en soutenant les étudiants brillants et compétents à travers des bourses d'études.

**27.** L'UE travaillera avec l'UA pour accroître les programmes africains pour la science, la technologie et l'innovation.

**28.** L'UE supportera l'aspiration de l'Union africaine de favoriser l'éclosion des potentiels de sa jeunesse par le biais des initiatives de développement et d'autonomisation telles qu'adoptées dans l'Agenda 2063. Notamment, l'UE travaillera avec l'Union africaine pour atteindre l'objectif de permettre que, d'ici 2023, 15 % de toutes les nouvelles entreprises soient le fruit de l'ingéniosité et des talents acquis par la jeunesse dans le cadre de la révolution des compétences axée sur la science, la technologie et l'innovation qui verra le jour sur tout le continent. Cette évolution permettra la réduction du taux de chômage des jeunes d'un quart d'ici à 2023.

29. En outre, l'Union européenne soutiendra certaines initiatives de l'Union africaine y compris l'intégration du programme du Corps des jeunes volontaires (UA-CJV) et en offrant des opportunités à des centaines de jeunes d'acquérir une expérience pratique dans les différents domaines et programmes de cette coopération. L'UA et l'UE collaboreront à l'élaboration de moyens novateurs d'élargir le Corps des volontaires africains pour lui permettre d'apporter une plus grande valeur ajoutée aux programmes continentaux et de rapprocher l'UA des citoyens, en particulier des jeunes femmes. Au travers de cette collaboration, des efforts seront faits pour améliorer et soutenir les programmes d'échanges, de mentorat et d'apprentissage pour les jeunes afin de favoriser l'insertion professionnelle et les perspectives de création d'entreprise. Les programmes sur la santé et le bien-être des jeunes pour réduire la vulnérabilité des jeunes devront aussi être pris en compte.

#### **4. Dialogue politique et coopération institutionnelle:**

30. L'UE et l'UA partagent l'objectif primordial de la mise en œuvre de l'intégration régionale sur le continent. Les deux partenaires tiendront un dialogue politique constant sur des questions clés. Les partenaires coopéreront à défendre et assurer le plaidoyer pour l'intégration régionale dans les fora internationaux. Les deux partenaires collaboreront avec l'ONU en vue d'améliorer et de renforcer l'atteinte des objectifs.

31. Les deux partenaires mettront en place une collaboration institutionnelle pour partager les expériences tirées des échanges entre les commissions, les parlements et d'autres organes.

#### **IV. CINQUIEME SOMMET AFRIQUE – UE**

Thème: «**Investir dans la jeunesse pour une croissance accélérée inclusive et le développement durable**»

32. Aussi bien en Afrique qu'en Europe, l'augmentation des inégalités et du chômage des jeunes engendrent un sentiment d'indignation et un sens profond d'injustice qui donnent aux jeunes l'impression d'avoir spécialement toujours été laissés à la traîne.

33. En Afrique, en dépit du fait que les jeunes gens constituent une énorme ressource pour le développement du continent, le chômage des jeunes demeure l'un des principaux défis à relever. A la lumière de cette conjoncture et dans l'objectif ultime de réaliser la vision de l'Afrique que nous voulons, et dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et de son premier Plan décennal de mise en œuvre, les chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine ont placé l'année 2017 sous le thème de «**Tirer pleinement parti du dividende démographique en investissant dans la jeunesse**».

**34.** Selon des sources pertinentes, l'Afrique représente 80% de la croissance prévue de quatre (4) milliards de la population mondiale d'ici à l'horizon 2100. La croissance de sa population active constituée de jeunes crée un créneau qui, à condition d'être judicieusement exploité, est susceptible de se traduire en une croissance économique plus forte et de produire un dividende démographique. L'ampleur de cette croissance démographique entraînera des transformations en Afrique et aura également d'importantes répercussions sur l'économie de l'Europe.

**35.** De même en Europe, le chômage des jeunes constitue l'un des plus grands défis à surmonter et, si aucune mesure n'est prise de toute urgence pour effectuer des investissements intelligents visant à transformer les personnes en quête d'emploi en main-d'œuvre qualifiée et expérimentée, la viabilité de l'Europe en tant que marché innovant et compétitif sera compromise.

**36.** En outre, la non-inclusion des jeunes dans le débat politique et les processus de prise de décision demeure un sujet de discussion sur les deux continents. Même si les deux continents permettent le droit de vote et le droit de se présenter comme candidat pour les personnes âgées de 18 ans et plus, il y'a encore beaucoup à faire pour améliorer la situation. Il est indéniable que l'inclusion, la représentation et la participation des jeunes sont des facteurs primordiaux pour que le principe de la gouvernance démocratique soit pleinement fonctionnel.

**37.** A la lumière de ce qui précède, reflet des bouleversements survenus dans le monde, le cinquième (5ème) Sommet Afrique-Europe offrira par conséquent l'occasion de jeter les fondements d'une nouvelle approche de coopération portant sur la conception et la mise en œuvre de grands projets ainsi que des investissements intelligents dans l'éducation et la création d'emploi pour les jeunes en vue d'une croissance inclusive et d'un développement durable conforme aux normes environnementales, sur la satisfaction des exigences économiques et sociales en vue d'une croissance qui enrichit et valorise l'emploi sur les deux continents, réduisant ainsi les inégalités qui absorbent le chômage, ainsi que sur la promotion de la paix et de la sécurité durable en Afrique et en Europe, et créer une plate-forme qui permette la représentation politique et la participation des jeunes pour qu'ils aient leur mot à dire dans la prise de décision

## **1. Bien-fondé général**

**38.** Au cours de la dernière décennie après son adoption, la mise en œuvre de la JAES a produit un impact significatif sur les deux continents. Néanmoins, avec l'émergence de nouveaux défis auxquels l'Afrique et l'Union européenne continuent de faire face, la JAES se trouve à présent à un tournant, celui d'élever la relation à un nouvel échelon qui se veut stratégique à travers le renforcement de la coopération dans tous les domaines dans un esprit de responsabilité partagée, de partenariat mutuellement bénéfique et de solidarité active, permettant aux deux parties de renforcer leur résilience aux chocs multiformes d'origines diverses et variées émanant des profondes mutations qui caractérisent le monde contemporain.

**39.** Avec le retrait de la Grande Bretagne (Brexit) de l'Union européenne, la résurgence de l'insécurité et de l'extrémisme, les perturbations du système économique mondialisé, lesquels engendrent parfois des crises institutionnelles, les enjeux liés à l'instabilité des cours des matières premières, le changement climatique et les innombrables effets qu'il entraîne, ainsi que les questions liées à la gouvernance politique, économique et financière mondiale, il est temps pour les deux partenaires, nantis d'une histoire riche et complexe, d'établir un nouveau partenariat plus robuste, fondé sur leurs identités respectives et leurs institutions renouvelées, de tirer parti des enseignements retenus des dix dernières années de partenariat, et d'élaborer un cadre solide de coopération à long terme, systématique et bien intégrée.

**40.** A cet égard, dix années après l'adoption de la JAES en 2007 et en prélude au prochain cinquième Sommet Afrique-UE qui aura lieu les 29 et 20 novembre 2017 à Abidjan (République de Côte d'Ivoire), l'heure a également sonné pour deux parties, de mener de concert une réflexion honnête et approfondie sur la trajectoire empruntée par leur partenariat jusqu'à ce jour, son contenu, sa pertinence par rapport aux réalités et priorités des deux partenaires, ses réalisations, ses lacunes en matière de coordination et d'architecture ainsi que les goulots d'étranglement dans sa mise en œuvre, y compris les défis liés au financement et à l'engagement des parties prenantes, le rôle de la population de jeunes en pleine croissance sur les deux continents et l'avenir du partenariat en général.

**41.** Au même moment, l'Union européenne célèbre son soixantième anniversaire cette année ; et le prochain cinquième Sommet Afrique-UE prendra part à la célébration.

## **2. Objectif principal:**

**42.** Eu égard aux nouveaux défis mondiaux, le cinquième Sommet Afrique-UE aura pour objectif principal d'élaborer une Feuille de route commune 2018-2021/23 visant à accroître de façon substantielle l'investissement européen et celui de la diaspora africaine, afin de créer une société plus unie, capable de mener à la prospérité partagée et à une destinée commune entre l'Afrique et l'Europe.

## **3. Objectifs spécifiques:**

**43.** Les objectifs spécifiques du Sommet seront les suivants:

- Investir dans le capital humain afin de permettre à l'Afrique de tirer profit du dividende démographique ;
- Renforcer la coopération universitaire et la recherche scientifique entre l'Europe et l'Afrique;

- Soutenir le financement des infrastructures socioéconomiques en Afrique ainsi que l'intégration régionale et continentale;
- Promouvoir la diversification et l'apport de la valeur ajoutée dans divers secteurs au sein des deux régions et renforcer les liens commerciaux ;
- Encourager, faciliter et permettre l'investissement des PME/PMI et des entreprises à moyenne capitalisation européennes en Afrique à travers l'intensification de l'interaction sectorielle dans le cadre du dialogue économique, social et politique, et ce, de façon périodique, entre les deux régions ;
- Promouvoir la gouvernance démocratique et les droits de l'homme en mettant l'accent sur les instruments de valeurs communes partagées de l'UA, y compris la Charte africaine de la jeunesse;
- Promouvoir la paix et la sécurité en Afrique et en Europe;
- Concevoir et mettre en œuvre des projets conjoints d'envergure dans divers domaines, dans un esprit de responsabilité et de prospérité partagées ;
- Valider conjointement les possibilités d'investissement identifiées dans les deux régions et promouvoir des stratégies d'investissement efficaces.

#### **4. Répartition des Sessions**

**44.** Outre la session d'ouverture, le cinquième Sommet Afrique-UE consistera en quatre sessions plénières et sera enrichi par de nombreuses sessions parallèles ou d'événements préliminaires au Sommet.

##### **a) Séance d'ouverture**

**45.** Elle donnera le ton au Sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement des deux continents. Elle consistera en une série de discours d'ouverture prononcés respectivement par le président de la Commission de l'Union africaine et le président de la Commission de l'Union européenne, le président de la Côte-d'Ivoire, le président en exercice de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union africaine et le président en exercice du Conseil européen.

##### **b) Sessions plénières**

**46.** Les quatre (4) sessions plénières aborderont des questions d'intérêt commun, tels que celles liées au thème du Sommet, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité, ainsi que des questions mondiales et émergentes.

**i) Première session plénière: Education et formation pour une révolution des compétences**

**47.** Au cours des dernières années, la confluence du changement rapide des techniques, de la mondialisation et de la crise financière a poussé les gouvernements en Afrique et en Europe à, entre autres mesures, accorder la priorité au développement des compétences comme une stratégie clef pour le renforcement de la productivité, de la compétitivité économique et de la croissance. Dans la plupart des pays africains et dans certains pays européens, des nombres importants de personnes hautement qualifiées finissent par se retrouver sans emploi ou bien exercent des emplois qui sous-exploitent leurs compétences ou bien encore migrent vers d'autres pays.

**48.** Les compétences affectent la vie des personnes et le développement économique et social de plusieurs façons. Les compétences améliorent les résultats du marché du travail à la fois en termes de taux d'emploi et de revenus. Investir dans le capital humain constitue l'unique voie la plus efficace pour non seulement promouvoir la croissance mais également répartir ses avantages de façon plus équitable. Le capital humain et la croissance économique peuvent contribuer au développement d'une économie à travers la connaissance et les compétences des personnes. Le développement du capital humain est directement lié à la croissance économique.

**49.** Au cours de cette session plénière, les chefs d'Etat et de gouvernement des deux Unions discuteront de l'impérieuse nécessité d'élaborer de nouvelles stratégies et d'adopter de nouvelles approches qui se focalisent plus explicitement sur les liens et la cohérence entre les investissements dans le développement des compétences, l'emploi, la productivité et la croissance économique.

**ii) Deuxième session plénière: Investissements mobilisés aux niveaux internes et externes pour la transformation structurelle de l'Afrique**

**50.** Cette session vise à être plus pragmatique et constitue la suite de la première session plénière. Elle permettra aux participants au Sommet d'identifier les possibilités de mobilisation de ressources intérieures et extérieures pour faciliter la transformation de l'Afrique. A cet égard, le Sommet abordera des questions relatives à la mobilisation de ressources nationales (imposition et recettes fiscales, formalisation et imposition du système informel), aux flux financiers illicites, à la création d'environnements transparents pour la mobilisation de l'investissement étranger direct (IED), au placement de portefeuilles, au crédit à l'exportation et à toute autre forme de financement innovant. Cette session se penchera plus amplement sur la question du développement du secteur privé et évoquera tous les obstacles à franchir dans le souci d'attirer les investissements intérieurs et étrangers. La question clef relative à l'investissement étranger sera de mettre en œuvre des politiques qui tirent le meilleur parti de l'IED et de l'aide publique au développement (APD). Un accent particulier sera mis sur l'investissement de portefeuilles ainsi que sur les nouvelles formes innovantes de financement telles que les investissements à impact social.

**51.** Il apparaît clairement et de manière indiscutable que le commerce est un facteur important pour conduire et impulser l'agenda de la transformation structurelle de l'Afrique. L'UE continue d'être le principal partenaire commercial d'Afrique avec laquelle les États membres de l'UA continue de mener leurs échanges économiques à travers des accords commerciaux bilatéraux (tout sauf les armes (TSA), le Système généralisé de préférences (SGP) et / ou les accords de partenariat économique (APE)) Bien que des négociations soient encore en cours dans certaines configurations de négociation des APE. La décision du Royaume-Uni (UK) de quitter (Brexit) l'Union européenne est un sujet d'intérêt pour les économies africaines, en particulier étant donné qu'elle reste une source d'Investissement Direct Etranger (IDE) pour l'Afrique qui s'élevait à 42,5 milliards de livres sterling en 2014. Alors que les relations commerciales de l'Afrique avec l'UE sont assurées à travers les accords commerciaux bilatéraux respectifs et les APE signés entre autres, les futures négociations commerciales et les préférences commerciales comme les TSA et le SGP après Brexit restent une préoccupation pour les pays africains. Les termes de négociation du Brexit pourront évidemment déterminer si le Royaume-Uni peut continuer à accorder des préférences aux pays africains et auront probablement donc un impact sur l'avenir des relations commerciales Afrique-Royaume-Uni. En outre, il est nécessaire de veiller à ce que les accords de commerce entre l'Afrique et l'UE qui ont été mentionnés plus tôt, complètent et soutiennent l'agenda commercial de l'Afrique en particulier, alors que le continent s'efforce d'établir une zone de libre-échange(ZLEC). À cet égard, en plus de la question des investissements, le sommet devra aider à examiner comment les Accords de partenariat économique peuvent être en phase avec l'intégration continentale africaine.

**iii) Troisième session plénière: Renforcement de capacité en matière de résilience, de paix et sécurité et questions relatives à la gouvernance et à la migration**

**52.** Cette session plénière offrira l'occasion de mener des délibérations constructives sur des questions d'intérêt commun liées à la paix, à la sécurité et à d'autres questions émergentes telles que le changement climatique, la migration illégale, les questions environnementales, le terrorisme, la criminalité transnationale et la cybercriminalité ainsi que les flux financiers illicites. Cette session mettra en exergue des voies et moyens pour conjuguer les efforts de l'Afrique et de l'Europe en vue d'enrayer tous ces fléaux.

**iv) Quatrième session plénière : Adoption de mécanismes de planification conjointe, de financement et de mise en œuvre des grands projets phares UA-UE ainsi que de mécanismes de suivi et évaluation.**

**53.** Cette session se focalisera sur l'adoption du mécanisme principal de planification et de mise en œuvre pour s'assurer que des projets concrets qui seront adoptés contribueront aux priorités continentales ainsi qu'aux objectifs de l'Agenda 2063. Les modalités de financement devront être conjointement adoptées, ainsi que les rôles et les responsabilités en matière de mise en œuvre. Les engagements des États membres pour faciliter la mise en œuvre seront également pris lors de cette session.

**54.** Enfin, cette dernière session plénière procèdera à l'adoption de la nouvelle feuille de route qui se focalisera essentiellement sur les grands projets Afrique-Union européenne pour les deux prochaines décennies. Cette feuille de route sera accompagnée d'un mécanisme de suivi et d'évaluation et d'un plan de financement des projets.

## **5. Evènements préliminaires au sommet**

**55.** Il s'agit des événements suivants :

- i) Le sixième Forum économique des secteurs privés d'Afrique et d'Europe;
- ii) Le quatrième Sommet entre le Parlement panafricain et le Parlement européen ;
- iii) Le quatrième Sommet Afrique-Europe sur la jeunesse ;
- iv) La réunion des acteurs économiques et sociaux africains et européens. «
- v) UA – UE – OECD : « l'Emploi des jeunes en Afrique »
- vi) UA - UE – ECDPM : Les Vendredis de la Commission « Coopération UA – UE, Réalisations, Perspectives et Défis »

**56.** Le Sommet sera également enrichi d'événements culturels et promotionnels organisés par des acteurs des deux régions.

## **6. Résultats attendus**

**57.** Le cinquième Sommet Afrique-UE adoptera une déclaration qui tiendra compte des domaines prioritaires conjoints définis de façon concrète et qui reflètent la volonté et l'engagement des dirigeants politiques des deux continents de renforcer leur coopération et leur partenariat. Il mettra par conséquent en relief les grandes initiatives phares identifiées au cours du 5eme Sommet ainsi que les mécanismes conjoints de planification, de financement et de suivi et évaluation de ces initiatives.

**58.** Des déclarations thématiques séparées sur des sujets spécifiques peuvent être également au besoin adoptées.

**59.** Une évaluation de la mise en œuvre de la Feuille de route conjointe 2014 -2017 sera menée et ses résultats seront consignés dans un document qui mettra en exergue les progrès accomplis, les défis rencontrés ainsi que les possibilités disponibles au partenariat. L'évaluation contribuera au développement de la nouvelle feuille de route commune pour les trois/cinq prochaines années (2018-2021/23), en mettant essentiellement l'accent sur les projets d'envergure qui symboliseront la prospérité, la

responsabilité et la destinée commune des deux continents dans un monde en constante mutation.

**60.** A cet égard, le Sommet adoptera une feuille de route commune 2018 -2021.

## PROJET DE DECISION

### Le Conseil exécutif,

#### *I. Evaluation des Partenariats Stratégiques*

1. **REITERE** la décision EX.CL/Dec.942 (XXX), de la trentième session ordinaire du Conseil exécutif, du 25 au 27 janvier 2017, Addis-Abeba, qui CHARGE le COREP, en collaboration avec la Commission et les CER, de tenir des sessions spéciales au cours des six prochains mois pour approfondir les discussions et faire l'analyse de tous les aspects des partenariats stratégiques afin de formuler des propositions et des recommandations appropriées;

#### *II. Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD)*

2. **APPROUVE** la date du 23 au 25 août 2017 pour la tenue de la réunion ministérielle de suivi de la TICAD VI prévue à Maputo au Mozambique ;

#### *III. Partenariat Union africaine-UE*

#### 3. **APPROUVE:**

- i) le thème du 5ème Sommet UA-UE: «Investir dans les jeunes pour une croissance inclusive accélérée et un développement durable»;
  - ii) la nomenclature du partenariat avec l'Union européenne: «Partenariat Union africaine (UA)-Union européenne (UE) » au lieu de "partenariat Afrique-UE»;
  - iii) la tenue d'une réunion des hauts fonctionnaires et une réunion ministérielle qui précéderont le 5ème Sommet UA-UE et **DEMANDE** au COREP, en étroite collaboration avec la Commission, de convenir avec la Partie européenne des dates finales pour la réunion susmentionnée à communiquer en temps opportun;
4. **DEMANDE** au COREP en étroite collaboration avec la Commission, de préparer et de négocier avec la Partie européenne, les documents de travail du 5ème Sommet UA-UE.

#### *IV. Renforcement des capacités institutionnelles de la Commission (Division de la gestion et de la coordination des partenariats)*

5. **REAFIRME** sa décision EX.CL/Dec.942 (XXX), Paragraphe A2, qui demande le renforcement des capacités institutionnelles de la Commission (Division de la Gestion et de la Coordination des Partenariats) et **DEMANDE** au COREP en collaboration avec la Commission de prendre rapidement des mesures à cet égard.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

---

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

---

# Rapport du Sous-Comité sur la Cooperation Multilaterale Janvier - Juin 2017

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3080>

*Downloaded from African Union Common Repository*